

Bilan de l'Association Synergie Epargne Retraite Prévoyance au 31 décembre 2023 (en euros)

	2023	2022		2023	2022
Immobilisations incorporelles	1,00	1,00	Report à nouveau	1 841 874,68	1 398 022,31
Titres	15,00	15,00	Résultat de l'exercice	168 736,58	443 852,37
Créances à court terme	2 021,92	2 694,57	Dettes à court terme	319 761,76	312 795,77
- Débiteurs divers	2 021,92	2 694,57	- Créiteurs divers	319 761,76	312 795,77
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles	2 328 335,10	2 151 959,88			
- Banque compte-courant	67 064,81	104 611,41			
- Banque livret CMB	2 974,86	2 851,34			
- Banque Librissime	58 295,43	2 044 497,13			
- Banque Livret ABEI	1 200 000,00				
- Banque DAT ABEI	1 000 000,00				
TOTAL ACTIF	2 330 373,02	2 154 670,45	TOTAL PASSIF	2 330 373,02	2 154 670,45

Compte de résultat de l'Association Synergie Epargne Retraite Prévoyance au 31 décembre 2023 (en euros)

	2023	2022		2023	2022
Travaux, fournitures et services extérieurs	804 828,24	777 442,49	Cotisations	974 156,80	1 234 916,00
- Mise à disposition personnel Suravenir	88 675,90	90 858,34			
- Honoraires, frais d'actes et contentieux	4 731,86	4 509,81			
- Courrier aux adhérents	676 316,76	650 354,25			
- Autres services extérieurs	35 103,72	31 720,09			
Frais divers de gestion	14 829,75	15 331,11	Produits financiers	14 237,77	1 709,97
- Déplacements administrateurs	10 663,36	4 799,62			
- Missions et réceptions	4 108,39	10 413,49			
- Autres frais divers de gestion	58,00	118,00			
TOTAL CHARGES	819 657,99	792 773,60	TOTAL PRODUITS	988 394,57	1 236 625,97
SOLDE CREDITEUR (BENEFICE)	168 736,58	443 852,37	SOLDE CREDITEUR (DEFICIT)		
TOTAL GENERAL	988 394,57	1 236 625,97	TOTAL GENERAL	988 394,57	1 236 625,97

ANNEXE 2023

GENERALITES

Les comptes sont établis en application des principes comptables fondamentaux :

- Principe de continuité d'exploitation,
- Principe de permanence des méthodes,
- Principe de prudence,
- Principe de non compensation,
- Principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires (résultant de l'application des textes réglementaires) sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées sont exprimées en euros.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-6 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La cotisation 2023 est fixée à 0,80 € par adhérent contre 1 € pour 2022 selon les modalités proposées par le conseil d'administration du 4 avril 2023 qui prennent en compte la réserve financière de 2022. Elle a été votée par l'assemblée générale du 6 juin 2023.

Toutefois, cette cotisation ne s'applique pas aux nouveaux adhérents de l'année 2023, mais aux seuls adhérents déjà présents au 31/12/2022.

CREANCES & DETTES

	2023	2022
Débiteurs Divers	2 022	2 695
Créditeurs Divers	319 762	312 796

Toutes les créances et dettes sont à moins d'un an.

OPERATIONS REALISEES PAR SURAVENIR DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS

Selon la convention du 8 Janvier 2008, la SEREP confie à Suravenir la tâche d'effectuer pour son compte et à sa demande, l'exécution matérielle de certaines de ses obligations par la mise à disposition des moyens nécessaires.

	2023	2022
Prestations liées au code des assurances	226 441	215 670
Prestations liées à la vie sociale de la SEREP	88 676	90 858